

BULLETIN D'INSCRIPTION 24^{ÈME} RÉTROSPORT

Dimanche 14 septembre 2025

Circuit de l'Ouest Parisien - DREUX



www.retroSPORT.org

CADRES RÉSERVÉS À L'ORGANISATION

Date de réception du bulletin d'inscription

Avis du comité de sélection

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES SUR LE CONDUCTEUR

Nom et prénom du conducteur :

Nom et prénom accompagnant (éventuel) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email obligatoire :@

Adresse page Facebook :

Permis de conduire N° : délivré par la préfecture de :

Club automobile (éventuel) :

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES SUR LE VÉHICULE

Marque du véhicule : Type du véhicule :

Année : Couleur : Immatriculation :

Puissance fiscale : Puissance réelle :

Briefing : 8h30

Je reconnais que :

ma voiture n'a **pas d'échappement libre** et à une **nuisance sonore inférieure à 95 décibels***,

le port du casque est obligatoire pour toute personne à l'intérieur de la voiture - non fourni par l'organisateur - (article 3 du règlement).

Je joins, si possible, **une photo** (de ¾ avant de préférence) de la voiture et obligatoirement une copie de la **carte grise, la RC pour le roulage sur circuit et l'attestation d'assurance du véhicule.**

Paiement :

Par chèque → Le chèque doit être obligatoirement joint à la demande d'engagement et libellé à l'ordre de « Lions Club Dreux Cité Royale ».

Références à rappeler au verso : Nom - Prénom - Code postal (identiques à ceux mentionnés ci-dessus).

Par virement avec précision de l'émetteur

→ Compte à créditer : **IBAN** FR76 1027 8372 6000 0124 1580 194 - **BIC** CMCIFR2A

Références à rappeler : Nom - Prénom - Code postal (identiques à ceux mentionnés ci-dessus).

Attention ! La photocopie du virement doit impérativement être jointe à la fiche d'engagement pour éviter les difficultés d'imputation (à fortiori lorsque l'émetteur du virement n'est pas le concurrent engagé).

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES SUR L'ASSURANCE DU VÉHICULE

Je certifie que mon véhicule est assuré et je joins **OBLIGATOIREMENT** une copie de **l'attestation d'assurance**, ainsi que la RC pour **des roulages sur circuit automobile** (article 4 du règlement).

À titre exhaustif et indicatif, voici 3 adresses de sites pouvant assurer participants pour notre journée :

- Lenevette assurance : lenevette-assurances.com
- Assurance piste : assurancepiste.com
- Mon assurance circuit : monassurancecircuit.com

Nom et adresse de votre assureur pour les 2 contrats :

.....

.....

AUTORISATION DU DROIT À L'IMAGE

Dès votre inscription et lors de cette manifestation, des sons, vidéos et photos seront pris pour être diffusées sur nos documents, nos sites www.lions-club-dreux-cite-royale.org, www.retrosport.org et notre page Facebook. Votre image et / ou votre voiture pourront y être visibles.

Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer à la reproduction et à la diffusion de son image, sans son autorisation (article 10 du règlement).

En l'absence de réponse de votre part à cette information préalable lors de votre inscription, votre accord sera réputé acquis. Toutefois, vous pourrez nous faire part ultérieurement, à tout moment, de votre souhait que la diffusion de vos données sur Internet / Facebook cesse, en contactant l'administrateur du site.

Utilisation ultérieure par l'organisateur **des sons, vidéos et photos** me concernant :

- Oui**, je l'autorise **Non**, je l'interdis

CONSIGNES D'ENGAGEMENT

Un bulletin d'inscription est à remplir pour chaque véhicule engagé et à retourner avant le **02/09/2025**. Nous ne pourrons pas valider votre inscription si les **informations demandées** sont incomplètes. Pour des raisons d'organisation et de sécurité du nombre maximum requis de véhicules, l'Organisateur se réserve le droit de clôturer sans préavis les inscriptions de participation. Ce bulletin est aussi téléchargeable sur le site www.retrosport.org.

ACTION CARITATIVE

Grâce à votre inscription, notre **Lions Club de Dreux Cité Royale** et ses 250 bénévoles, participants et partenaires feront profiter d'une grande partie du profit réalisé ce jour là pour une action caritative. Il sera cette année en faveur de **l'Association Petits Princes** qui réalise des rêves d'enfants gravement malades www.petitsprinces.com.

L'esprit de cette journée est très simple : se faire plaisir en toute sécurité, et en aucun cas faire de la course. En conséquence, chacun roule à son rythme en respectant les consignes des organisateurs et des commissaires de piste.

Pour le plaisir et la convivialité, nous vous recommandons de réserver un accueil sympathique aux visiteurs passionnés de belles voitures et une certaine disponibilité afin de répondre à leurs questions.



**Nous vous remercions pour votre engagement et votre générosité.
Passons une bonne journée et respectons-nous !**



TARIFS ET INSCRIPTION

Le chèque doit être **OBLIGATOIREMENT** joint à la demande d'engagement, libellé à l'ordre de :
« **LIONS CLUB DREUX CITÉ ROYALE** » et envoyé à l'adresse suivante :



Société THÉLEM ASSURANCES
Jimmy Annezo
3, avenue de Melsungen - 28100 Dreux
Tél. : 06 12 70 27 00

La date d'envoi du courrier : **avant le 2 septembre 2025.**

Je vous demande de m'inscrire (cocher les cases) :

<input type="checkbox"/> VÉHICULE avec roulage sur le circuit comprenant le conducteur et son passager éventuel, le ou les plateaux repas et la parade : 140 €
Nombre de plateau repas (si uniquement inscription véhicule avec roulage) : <input type="checkbox"/> 1 plateau repas <input type="checkbox"/> 2 plateaux repas
<input type="checkbox"/> VÉHICULE en exposition statique sur le paddock : 40 € comprenant le conducteur ainsi que la parade de fin de journée
<i>Les personnes accompagnantes supplémentaires paieront 7 € (à régler sur place). Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans - Animation, buvette et restauration sur place.</i>

Je vous adresse ci-joint un chèque à l'ordre du **LIONS CLUB DREUX CITÉ ROYALE** de €
ou la photocopie du virement.

Les chèques envoyés seront encaissés une semaine avant la manifestation.

J'accepte de me conformer à l'organisation du 24^{ème} Rétroport.

Je reconnais avoir pris connaissance :

- **du règlement au verso du bulletin** et je déclare décharger le Lions Club Dreux Cité Royale et le Circuit de l'Ouest Parisien de toute responsabilité découlant de l'usage de mon véhicule et de tout autre véhicule, de tout dommage corporel ou matériel causé aux tiers ou à moi-même dans quelque condition que ce soit (conformément à l'article 4 notamment),
- qu'en cas de **vol de véhicule ou d'équipement**, l'organisateur ne pourra en aucun cas être reconnu responsable,
- que mon **dossier d'inscription rempli et signé** doit être complet (**photo, copies attestation assurance et roulage sur circuit, carte grise**), accompagné de son **règlement pour être pris en compte.**

Les inscriptions seront confirmées par mail.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement sans obligation de se justifier.

Dans ce cas, le règlement sera retourné à l'expéditeur.

À, le

Signature :

**Nous vous conseillons de conserver une copie
des 4 pages de ce bulletin d'inscription**

RÈGLEMENT RÉTROSPORT 2025

☑ ARTICLE 1^{ER} - Principe de la journée.

Le LIONS CLUB DREUX CITÉ ROYALE organise le 24^{ème} RÉTROSPORT sur le circuit de l'Ouest Parisien à Dreux (28100) le 14 septembre 2025 pour ses œuvres caritatives et humanitaires.

☑ ARTICLE 2 - Inscription à la manifestation.

L'inscription à la manifestation est obligatoire.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans obligation de se justifier.

☑ ARTICLE 3 - Accès au circuit des participants.

Notamment aux voies de circulation ouvertes au public, paddock, pré-grille de départ et piste. Seuls les véhicules munis d'un autocollant seront admis sur le paddock puis sur le circuit à partir de la pré-grille. Les responsables du paddock appelleront les participants pour la mise en pré-grille. Le port du casque et la ceinture de sécurité correctement attachés, sont obligatoires pour toute personne à l'intérieur de la voiture (non fourni par l'organisateur). Les véhicules seront munis d'un silencieux. **Pas d'échappement libre et surtout nuisance sonore inférieure à 95 décibels.** Ne seront autorisées à monter dans les voitures que les personnes titulaires d'un bracelet ou d'un ticket de baptême. Tout pilote doit être muni de son bracelet avant l'accès à la piste. Toute voiture ne respectant pas ces critères pourra se voir refuser l'accès à la piste. Chaque voiture devra, si possible, installer le crochet de remorquage avant d'accéder à la piste, afin de faciliter le dépannage éventuel. Chaque pilote devra avoir pris connaissance de la signification des feux et des drapeaux, ainsi que de consignes de roulage sur ce circuit (document dans le dossier remis à chaque participant).

☑ ARTICLE 4 - Responsabilité pilotes et passagers.

Les propriétaires de véhicules, leurs pilotes et leurs accompagnateurs accéderont au circuit sous leur propre et entière responsabilité et déclarent être valablement assurés pour des roulages sur circuit pour tout dommages occasionnés aux personnes et /ou aux biens (notamment aux infrastructures du circuit tels que rails de sécurité, grillages... susceptibles de naître de leur présence et /ou participation à cette manifestation). Ils en déchargent par avance les organisateurs. Notamment, nous vous rappelons les règles sur circuit en cas de dommages aux véhicules : chacun est responsable de ses dégâts et ne peut rechercher en aucun cas la responsabilité d'un ou des autres participants, sauf en cas de faute grave avec intention de nuire. De même que les installations du circuit dans son ensemble par les participants, y compris les rails de sécurité de la piste, sont à la charge de la personne ayant causé ces dommages.

☑ ARTICLE 5 - Engagements.

L'engagement pour 1 véhicule avec 2 personnes est fixé à 140€ (plateaux repas offerts). L'engagement pour 1 véhicule qui restera en exposition statique (et parade) sur le paddock avec son pilote est fixé à 40€. Les personnes supplémentaires devront payer 7€ sur place le jour de la manifestation (gratuit jusqu'à 12 ans).

Le chèque devra accompagner la demande d'engagement et être libellé au nom du « Lions Club Dreux Cité Royale ».

☑ ARTICLE 6 - Sélection des automobiles.

Les véhicules qui sont admissibles seront des véhicules, GT de série et de prestige **d'avant 1995** ou d'exceptions à distributions restreintes **après 1995**. Un comité de sélection validera les engagements qui ne dépasseront pas 65 voitures au total et 10 véhicules par marque et se réserve le droit de refuser tout engagement sans l'obligation de se justifier. En conséquence, les inscriptions pourront être validées plusieurs semaines après leurs arrivées permettant au comité de pratiquer une sélection simultanée sur un ensemble plus conséquent d'engagements et de ne retenir que les véhicules correspondant aux critères de la réunion.

☑ ARTICLE 7 - Confirmation d'engagement.

Les participants recevront une confirmation d'engagement, par email ou par courrier, qu'ils devront remettre à l'entrée en échange de bracelets et autocollant d'accès au paddock et à la piste.

☑ ARTICLE 8 - Véhicules d'assistance et remorques.

Un emplacement spécial sera réservé pour les véhicules d'assistance, à proximité du paddock. Obligation sera faite de décharger les véhicules à cet emplacement et non dans le paddock.

☑ ARTICLE 9 - Assurance Responsabilité Civile de l'organisateur.

Elle couvre exclusivement, sous réserve qu'ils respectent les consignes de sécurité et se comportent, d'une manière générale, en « bon père de famille » :

- les organisateurs, membres du club ou bénévoles valablement autorisés, dans le cadre de leur affectation, y compris sur la piste,
- les spectateurs et les passagers des baptêmes de piste.

☑ ARTICLE 10 - Publicité / Communication.

Les participants acceptent de se faire photographier, filmer, enregistrer la voix par l'organisateur ou tout autre organisme accrédité. Ils acceptent, à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur véhicule et de leur voix par l'organisateur, sur tous supports (papiers, numérique, informatique, vidéo...) et ceci sans limitation de durée, sauf avis contraire du participant avant la manifestation.

☑ ARTICLE 11 - respect du règlement.

Conformément à ce qu'il a signé dans sa demande d'engagement, chaque concurrent **s'engage à respecter scrupuleusement le règlement** en ne perdant jamais de vue qu'il s'agit d'une **réunion amicale et non sportive**. Cette réunion amicale est organisée par des bénévoles qui cherchent chaque année à améliorer la qualité et la convivialité, dans le cadre d'une action de solidarité et de générosité.